



Procès Verbal du Conseil Municipal
Lundi 11 mars 2024, 19 heures
Salle du conseil municipal

BOURGANEUF

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bourganeuf s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de M. Régis RIGAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation : le 6 mars 2023

Présents : Régis RIGAUD, Alain FINI, Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT, Michelle SUCHAUD, Alain BOSLE, Laurent GAUTIER, Clément BENABDELMALEK, Patricia DELAGE, Fabrice CHARRIER, Hamidé AKYUZ, Julien ROY, Paule CALOMINE, Bernard FREISSEIX, Raymond LALANDE, Carmen CAPS.

Absents ayant donné procuration :

Julien ROY a donné procuration à Régis RIGAUD

Annick LAGRAVE a donné procuration à Alain FINI

Jacques MALIVERT a donné procuration à Michelle SUCHAUD

Karine GARGUEL a donné procuration à Clément BENABDELMALEK

Absents excusés :

Absents : Anabelle DUJARDIN-PERGAUD, Ramazan OGUTCU, Myriam FLOIRAT, Valérie JAMES, Laurent SZCEPANSKI

Clément BENABDELMALEK a été élu secrétaire de séance.

Les points à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 décembre 2023
- 2) Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse pour lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance
- 3) Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- 4) Modification du tableau des effectifs et création/suppression d'emplois
- 5) Désignation d'un délégué agent au Comité National d'Action Sociale
- 6) Convention de financement avec l'État pour le projet « Notre école, faisons-là ensemble » pour l'école élémentaire Matin Nadaud
- 7) Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale pour l'année 2024
- 8) Nouveaux tarifs pour le Pôle des énergies et la tour Zizim
- 9) Avenant de transfert au contrat de vente d'eau au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour

Le quorum étant réuni et le secrétaire de séance désigné, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance du conseil municipal.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 décembre 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 22 décembre 2023.

2) Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse pour lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Régis RIGAUD indique que la participation dans le domaine de la prévoyance des collectivités était jusqu'alors facultative. Celle-ci devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025. Il rappelle que la commune de Bourganeuf participe déjà à hauteur de 10 euros par mois pour tous les agents en faisant la demande et bénéficiant d'un contrat labellisé. La délibération prévoit d'atteindre 20 € au 1^{er} janvier 2025.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse propose de lancer une consultation groupée à l'échelle du département pour la conclusion d'une convention de participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire, volet prévoyance. Cette proposition pourrait permettre d'obtenir des garanties et un prix adapté aux besoins et moyens des agents.

Les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, la commune à se joindre à la convention de participation et donnent mandat au Centre de Gestion pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion.

Monsieur le maire précise que le conseil devra, après réception des caractéristiques de l'offre retenue, se prononcer sur la signature ou non de la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion.

Michelle SUCHAUD pense que ce contrat collectif sera profitable aux agents communaux.

Arrivée de Madame DELAGE et de Monsieur GAUTIER, qui n'ont pas participé au vote du point 2 de l'ordre du jour.

3) Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Régis RIGAUD rappelle que le conseil municipal a attribué le nouveau contrat d'assurance de la commune à la CNP à compter du 1^{er} janvier 2024 et ce pour quatre années. Il convient désormais de demander au Centre de Gestion d'assurer la gestion de celui-ci.

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, la demande auprès du Centre de Gestion d'assurer la gestion du contrat CNP de la commune et autorisent le maire à signer la convention pour une durée d'un an renouvelable tacitement pour une durée maximale de 6 ans.

4) Modification du tableau des effectifs et création/suppression d'emplois

Régis RIGAUD indique que pour donner suite aux mouvements de personnel, notamment le départ de la gestionnaire des ressources humaines et afin d'adapter les emplois aux besoins de la collectivité, il convient de modifier le tableau des effectifs comme stipulé dans le tableau présenté. Celui-ci stipule les créations et suppressions de postes. Il précise que le nombre de postes ouverts est supérieur au

besoin global car il permet, sans avoir à délibérer à chaque évolution de carrière d'un agent, d'attribuer des avancements de grades chaque année. Il précise également que le nombre de poste pourvus s'établit à 32,5 ETP et qu'il permet le fonctionnement des services. Il est à noter qu'un mi-temps vient compléter ce chiffre, il s'agit d'un contrat de projet pour le pôle des énergies. Cet emploi n'étant pas un emploi permanent, il ne figure pas au tableau des effectifs.

Filière	Grade	Postes ouverts actuellement	Proposition de postes à créer et/ou supprimer	Poste pourvus	Observations
EMPLOI FONCTIONNEL	D.G.S.	1	0	0	Evolution possible
ADMINISTRATIVE	Attaché principal	1	0	0	Avancement grade
	Attaché	2	0	1	Avancement grade
	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	2 (1)	-1	1	Fin détachement
	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1	0	0	Avancement grade
	Rédacteur	1 (2)	+1	1	Avancement grade
	Adjoint adm Principal 1 ^{ère} classe	2 (3)	+1	3	Mutation
	Adjoint adm Principal 2 ^{ème} classe	1	0	0	Avancement de grade
	Adjoint administratif	2	0	2	
TECHNIQUE	Ingénieur	1	0	0	Avancement grade
	Technicien Principal 1 ^{ère} classe	2 (1)	-1	0	Mutation Avancement grade
	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1	0	1	
	Technicien	1		1	
	Agent de maîtrise	6	0	5	
	Adjoint tech Principal 1 ^{ère} classe	3 (4)	+1	3	Avancement grade

	Adjoint tech Principal 2 ^{ème} classe	8	0	7	Avancement grade
	Adjoint technique	5,5 (4,5)	-1	3,5	
SOCIALE	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	1	0	1	
	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	2	0	2	
	ATSEM	1	0	0	Dérogation
CULTURELLE	Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1	
ANIMATION	Adjoint animation Principal 2 ^{ème} classe	1		1	1 dérogation ATSEM
TOTAUX		46,5 ETP	0	33,5 ETP	

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, le tableau des effectifs de la commune dans l'attente de l'avis du comité technique.

5) Désignation d'un délégué agent au Comité National d'Action Sociale

Arrivée de Monsieur ROY (fin de la procuration à Monsieur RIGAUD) qui a participé au vote du point 5 de l'ordre du jour.

Régis RIGAUD rappelle que l'agent en charge des ressources humaines qui a mis fin à son détachement avait été désigné en 2020 comme délégué CNAS. Il convient donc de le remplacer. Il est proposé que la nouvelle assistante de gestion des ressources humaines, Madame MARTIN, occupe cette fonction.

Les membres du conseil municipal désignent, à l'unanimité, Madame MARTIN en qualité de délégué agent au CNAS

6) Convention de financement avec l'État pour le projet « Notre école, faisons-la ensemble » pour l'école élémentaire Martin Nadaud

En l'absence de Karine GARGUEL, Régis RIGAUD présente ce projet. L'équipe enseignante de l'école Martin Nadaud, comme l'a fait précédemment celle de l'école Marie Curie, a porté un projet pédagogique pour aménager l'espace extérieur de l'école, projet qui a été retenu. L'État finance à 100 % les frais établis à 29 811.77 €. Il faut donc conventionner avec l'académie de Limoges.

Les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, le maire à signer la convention afin de pouvoir ordonnancer les travaux et percevoir les fonds attribués.

7) Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale pour l'année 2024

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT rappelle que cette délibération est prise chaque année depuis l'adhésion de la commune à l'AFL le 7 décembre 2020. Cette agence participe aux financements des collectivités. La commune a déjà réalisé 2 emprunts auprès de cet organisme à des conditions très favorables.

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, que la garantie de la commune de Bourgneuf est octroyée aux bénéficiaires de l'AFL. Le montant maximum de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2024 est égal au montant maximal des emprunts que la commune est autorisée à souscrire pendant l'année 2024. Le maire est autorisé à signer les engagements et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8) Nouveaux tarifs pour le Pôle des énergies et la tour Zizim

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT indique, qu'après une réunion de travail avec la directrice de l'Office de Tourisme Intercommunal, il est apparu opportun de modifier quelques tarifs pour la saison 2024. Ainsi, le billet visite libre duo « tour-pôle » s'établirait à 7,50 € au lieu de 7 €, le billet jeunesse du pôle serait supprimé, le passeport intersites également puisqu'il n'existe plus et la visite libre de la tour Zizim serait à 2,50 € au lieu de 2 € pour les adultes.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT indique qu'une réunion sera organisée afin de réfléchir à notre propre passeport intersites qui pourrait inclure le vélorail et le musée de Bosmoreau-les-mines, le Moutier d'Ahun, le village de Masgot... L'Office de Tourisme Intercommunal organisera cette rencontre.

Les membres du conseil municipal ont approuvé, à l'unanimité, ces nouveaux tarifs.

9) Avenant de transfert au contrat de vente d'eau au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour

Alain FINI explique que la commune dans le cadre de son service public d'eau potable, géré sous délégation de service public, conventionne avec la commune de Mansat-la-Courrière et la SAUR. La commune de Mansat-la-Courrière ayant adhéré le 1^{er} janvier 2024 au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour (SIEA), il convient de signer un avenant de transfert à ce syndicat relatif au contrat de vente d'eau.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent la signature de l'avenant

Questions diverses :

- Réunions publiques des 17 et 24 février 2024 : Monsieur le maire indique qu'une vingtaine de personnes étaient présentes à chacune des réunions. Les questions posées ont été un peu plus nombreuses le 24 février, questions portant principalement sur le « vivre ensemble ». Il peut être

regretté le peu de participation et le peu d'écho de ces interventions au sein de la population. Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT évoque un message « Facebook » en réaction à ces réunions et au faible nombre de participants en stipulant également que c'était l'occasion pour les citoyens d'indiquer aux élus leurs observations et mécontentements. Régis RIGAUD rappelle l'engagement de l'équipe à tenir ces rencontres, il s'agit d'une expérience pour chacun des élus. Raymond LALANDE précise que certains habitants n'auraient pas eu l'information sur la tenue de ces réunions. L'ensemble de l'équipe rappelle la communication sur le journal La Montagne, sur le site et Facebook de la ville et les affiches distribuées dans les commerces.

- Dégradations et méfaits en ville : Monsieur le maire évoque les différentes dégradations de ces dernières semaines et tentatives d'intrusion dans des bâtiments communaux mais également privés. Pour ce qui concerne la commune, les poignées des portes de l'école maternelle sont à changer (vol d'un ordinateur, de tablettes, d'un appareil photo), certains ouvrants de l'école élémentaire Martin Nadaud sont à réparer, la porte de la halle couverte de tennis est à changer et enfin un vitrail ainsi que le coq du toit de l'église ont été cassés. À ces dégradations s'ajoutent les incivilités et le non-respect du code de la route avec de nombreux excès de vitesse dans des zones limitées à 30 et 50 km/h. La commission dédiée à la circulation réfléchit au passage à 30km/h de zones résidentielles.

- Recensement de la population : Monsieur le maire informe le conseil de la clôture du recensement de la population de Bourgneuf (recensement tous les 6 ans). Il souligne la qualité du travail des agents recenseurs qui a permis un taux de réponses de 99 %. Les services de l'INSEE indiquent l'important travail réalisé. Au final, ce sont 1 558 logements qui ont été recensés contre 1 591 lors du recensement de 2018, avec 1 083 résidences principales, 134 résidences secondaires, 308 logements vacants et 14 logements occasionnels ; une perte de 145 habitants notamment au sein des quartiers dits du Petit Bois et du Pré de l'hôpital, ce qui correspond à la réduction des bâtiments du bailleur social CREUSALIS. Régis RIGAUD rappelle l'engagement, pris il y a plusieurs années par ce dernier, pour la construction en lieu et place de quelques pavillons. Il note que le centre-bourg a gagné des résidents, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Il précise avoir demandé une vérification du comptage des résidents du lycée professionnel.

- Don de la famille CHAZETTE/MENUJER d'une parcelle de 700 m² au sein du site du Verger : il est proposé de rendre hommage à la donatrice par la mise en place d'une plaque sur site le 13 avril matin prochain.

- Budget prévisionnel 2024 : les différentes commissions se réunissent pour une présentation au conseil municipal le 12 avril prochain.

- Projet de lotissement communal : à la suite de la vente des deux habitations présentes sur le site identifié, au regard de la surface foncière restante et des contraintes budgétaires communales, le maître d'œuvre vient d'adresser à la commune une proposition pour la réalisation de 4 lots entre 900 et 1100 m² avec un accès individuel direct depuis l'impasse Émile de Girardin et la voie émanant de la route de la Cascade afin d'éviter des frais conséquents de desserte intérieure. Les contraintes urbanistiques sont en discussion avec l'Architecte des Bâtiments de France (présence d'un mur longeant la parcelle) afin de pouvoir communiquer un maximum d'informations aux futurs acquéreurs sur ce qui sera ou non possible d'envisager en matière d'aménagements extérieurs. En outre, la

démarche engagée a pour but de proposer un prix raisonnable de vente au m² sachant que le prix moyen en Creuse s'élève à 30 €. Dès que l'ensemble des informations sera connu, la commune se rapprochera de l'Établissement Public Foncier afin de convenir de la procédure de mise en vente des lots. Pour finir, l'objectif serait d'arriver à une opération financière à zéro pour la municipalité entre l'acquisition, les bornages et travaux, et la vente des biens (2 habitations et 4 lots à construire).

- Conservatoire de l'école nationale de musique : en accord avec l'Harmonie municipale, des cours de solfège pour une vingtaine d'élèves pourront à nouveau se tenir à Bourganeuf au sein de la salle Maurice Cauvin.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

Régis RIGAUD

Le secrétaire de séance,

Clément BENABDELMALEK